

COMMUNE DE VIEUVICQ**Séance du 16 décembre 2019****Membres en exercice :**

Date de la convocation: 10/12/2019

10*L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe MORELLE***Présents : 7****Présents :** Philippe MORELLE, Joëlle RICHARD, Alain LECOINTRE, Bertrand ARNOULT, Jacqueline LEROY, Loïg LE LAY, Pierre FETTER**Votants: 7****Pour: 7****Représentés:****Contre: 0****Excusés:****Abstentions: 0****Absents:** Xavier FOUSSARD, Didier BOUILLON, Chantal HAMET**Secrétaire de séance:** Alain LECOINTRE,**Objet: PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE LA THIRONNE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE - DE_2019_030**

M FOUSSARD, et Mme HAMET ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont pas donné son avis ni pris part à la présente délibération concernant le projet éolien. Ces personnes sont sorties de la salle de réunion.

M BOUILLON étant dans la même situation que les deux autres personnes citées ci-dessus, sa procuration n'a pas été comptée.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le Code de l'Environnement notamment son article R. 181-38,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal de Vieuvicq du 11 février 2015 autorisant l'étude du projet éolien ,

Vu la demande d'autorisation environnementale présentée par Combray Energie auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir relative à la création du parc éolien « La Vallée de la Thironne » sur les communes de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq composé de douze aérogénérateurs et quatre postes de livraison.

Pour rappel, les douze éoliennes sont de type Nordex N117 – 3,6MW, d'une hauteur en bout de pale de 150 mètres. La puissance totale du parc éolien de « La Vallée de la Thironne » sera de 43,2MW.

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire n°2019-2501 du 11 octobre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du mercredi 20 novembre au vendredi 20 décembre 2019 sur le projet ci-dessus présenté,

Vu le dossier du projet, en version papier, CDROM et à disposition en ligne sur le registre dématérialisé, en possession de la collectivité, mis à disposition des conseillers municipaux,

Considérant l'organisation de l'enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral visé ci-dessus,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le projet de création d'un parc éolien de « La Vallée de la Thironne ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet de création du parc éolien de « la Vallée de la Thironne » dans le cadre de l'enquête publique;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Philippe MORELLE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

